

## Fiche 4

### Outil informatique pour l'attribution de places en crèches

A ce stade, deux options sont à approfondir :

- Le développement d'un outil par le biais d'un prestataire en élargissant l'outil CERES développé en Ile-de-France ou en développant un nouvel outil.

Le bureau de l'action sociale doit encore estimer et comparer le coût de développement de CERES d'une part et d'un nouvel outil d'autre part.

- Un partenariat avec la caisse nationale des allocations familiales pour adapter l'outil *mon-enfant.fr*

Des adaptations devront être apportées à cet outil pour répondre aux différents besoins de la DGAFP. Dans le cadre des travaux d'évolution de l'outil, la CNAF étudie la possibilité de prendre en compte les besoins exprimés par la DGAFP.

Il convient désormais d'identifier plus précisément les avantages et inconvénients de chaque option en matière de coût, de qualité de l'outil, de conditions et délai de mise en œuvre.